

RCS : ROMANS
Code greffe : 2602

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de ROMANS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1995 B 00301
Numéro SIREN : 401 633 052
Nom ou dénomination : 26 H7

Ce dépôt a été enregistré le 11/04/2022 sous le numéro de dépôt A2022/003454

26H7
Société par actions simplifiée
au capital de 30 000 euros
Siège social : ZA LesPetits Champs, 26120 MONTELIER
401 633 052 RCS ROMANS

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
DU 8 MARS 2022

L'an deux mille vingt-deux,
Le huit mars,
A dix-neuf heures,

Les associés de la société 26H7 se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social sur convocation faite par le Président.

Conformément aux dispositions statutaires, il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Robert BARDE en sa qualité de Président de la Société.

La feuille de présence, certifiée exacte par le Président, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 500 actions sur les 500 actions ayant le droit de vote.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale, réunissant plus de la moitié des actions ayant le droit de vote, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- La feuille de présence et la liste des associés,
- Un exemplaire des statuts de la Société,
- Le rapport du Président.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport du Président,
- Nomination d'un nouveau Président en remplacement du Président démissionnaire,
- Rémunération du Président,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Il est ensuite donné lecture du rapport du Président.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, prenant acte de la démission de Monsieur Robert BARDE de son mandat de Président à compter de ce jour, nomme en qualité de nouveau Président, sans durée :

- La société HOLDING RVB, société par actions simplifiée, au capital de 200 000 euros, dont le siège social est fixé au 1 place du 19 mars 1962 26300 BEAUREGARD-BARET et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de ROMANS sous le numéro 910 689 405.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Le RESTE OMIS JUSQU'À

TROISIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Bon pour acceptation du mandat de président

Certifié conforme
Le Président
HOLDING RVB (1)
Représentée par
Monsieur Valentin BARDE

Valentin BARDE

(1) Faire précéder la signature de la mention manuscrite : « *bon pour acceptation du mandat de président* »